

**Procès-verbal de la séance spéciale tenue  
Le 17 avril 2014 à Sainte-Christine**

**Séance spéciale tenue à la salle municipale sise au 629, rue des Loisirs à 20h00 à Sainte-Christine  
province de Québec**

**SONT PRÉSENTS À L'OUVERTURE DE L'ASSEMBLÉE :**

**Et les conseillers suivants :**

Monsieur Patrick Benoît  
Monsieur Simon Dufault  
Monsieur Jean-Marc Ménard  
Monsieur Mario Noël  
Monsieur Gilles Roberge  
Monsieur Gilbert Grenier

Tous formants quorum sous la présidence de Madame Huguette St-Pierre Beaulac, maire

**Était également présent:**

Mme Caroline Lamothe, Directrice générale et secrétaire-trésorière

Tous les conseillers ont reçu l'avis de convocation conformément aux dispositions mentionnées au Code municipal art. 152 à 156.

• **Adoption de l'ordre du jour**

Il est proposé par M. Jean-Marc Ménard  
Et résolu à l'unanimité d'adopter l'ordre du jour tel que présenté

• **Caisse**

ATTENDU QUE la Municipalité est intéressée à la proposition offerte pour la vente du lot # 2 326 702 par la Caisse Populaire de Sainte-Christine;

ATTENDU QUE la Municipalité désire que la Caisse populaire continue d'offrir ses services aux citoyens et ce, à long terme;

ATTENDU QUE le conseil trouve important de garder le plus de services actifs offerts aux citoyens afin de conserver la vitalité de la municipalité;

ATTENDU QUE le conseil municipal a analysée et pris en considération, la promesse de vente du bâtiment situé au 646 1<sup>er</sup> rang Ouest d'une valeur estimée à 72 000\$ et que.

ATTENDU QU'une entente locative du bâtiment pour une durée de cinq ans a été offerte à la Municipalité;

Il est proposé par M. Simon Dufault,  
Appuyé par M. Gilles Roberge

Et résolu à l'unanimité de faire une offre de 62 000\$ pour l'acquisitions du lot # 2 326 702 avec promesse d'ouverture du comptoir de service à Caisse Populaire de Sainte-Christine pour un minimum de 20 heures par semaine.

• **Caserne**

106-04-2014

Point remis

- **Règlement 315-14 modification au règlement zonage**

107-04-2014

Il est proposé par M. Patrick Benoît

Et résolu à l'unanimité de fixer la date pour la consultation publique le 1<sup>er</sup> mai à 19 heures. Madame Huguette Saint-Pierre Beaulac, maire et Mme Caroline Lamothe, directrice générale, vont être présentes pour expliquer ledit règlement #315-14 aux citoyens.

- **Levée de l'assemblée**

108-04-2014

Il est proposé par M. Mario Noël

Et résolu à l'unanimité de lever l'assemblée à 20h50.

*En signant le présent procès-verbal, le maire est réputé avoir signé chacune des résolutions qui en fait partie.*

---

Caroline Lamothe  
Secrétaire trésorière

---

Huguette St-Pierre Beaulac  
Mairesse